



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 001-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.4

Déposée le : 12.01.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Abandon du contournement Ouest de Bienne par l'autoroute A5

Le projet définitif du contournement Ouest de Bienne par l'autoroute A5 a suscité de fortes oppositions. Pour sortir de l'impasse provoquée par ces contestations, les autorités politiques concernées ont institué, en février 2019, un groupe de dialogue présidé par Hans Werder, ancien secrétaire général du DETEC. Le 7 décembre 2020, ce groupe de travail a rendu publiques ses réflexions. Le 17 décembre 2020, la délégation des autorités a pris connaissance de ces réflexions avant d'accepter les recommandations qui les accompagnaient.

Parmi ces dernières figurent un certain nombre de mesures dont la plus importante consiste dans l'abandon du contournement Ouest de Bienne par l'autoroute A5. Cet abandon est irréversible, cela parce que l'OFROU et la Confédération se rallieront sans l'ombre d'un doute à la proposition du Conseil-exécutif de renoncer au contournement Ouest de Bienne.

Les mesures secondaires qui accompagnent la mesure phare de l'abandon ne parviennent pas à masquer la défaite des autorités politiques et des instances administratives qui ont voulu offrir à des milliers d'automobilistes et à des centaines d'entreprises la possibilité d'emprunter avec aisance les 7,2 kilomètres de ce contournement autoroutier vers 2030.

On peut comprendre que les autorités de la commune de Bienne et celles de notre canton n'aient pas voulu indisposer quelques milliers d'opposants très déterminés en se prévalant de notre ordre juridique pour réaliser ce contournement. L'issue de ce conflit est fâcheuse d'abord parce que, selon un article paru dans le *Journal du Jura* du 12 janvier 2021, un lanceur d'alerte anonyme agissant dans l'illégalité a mis entre les mains des opposants une clef USB contenant les 3000 pages de la présentation très détaillée du projet d'exécution définitif du contournement, cela seulement six semaines avant le délai pour faire opposition au projet officiel définitif. Il est irritant de devoir constater qu'une minorité fortement organisée parvienne à contraindre les pouvoirs politiques à renoncer à des investissements très utiles décidés en parfaite conformité avec les procédures démocratiques et les lois en vigueur.

Mais il y a plus. L'abandon du contournement Ouest signifie que Bienne continuera à être la seule agglomération de Suisse de plus de 70 000 à 80 000 habitants à ne pas être traversée par une autoroute ! Rappelons à cet égard que le contournement Est de Bienne ne se prolonge même pas par une véritable autoroute en direction de Lyss ! Plus avant, soulignons que tout le trafic automobile entre le Jura bernois, le canton du Jura, l'Est biennois et la région de Granges, d'une part, et plus des deux tiers des grandes localités de Suisse romande, d'autre part, continuera à se déverser dans les rues surchargées de Bienne en importunant massivement les bordiers de ces avenues de transit. Tout cela ne manquera pas de déployer des incidences négatives sur la qualité de vie des habitants de la grande agglomération seelandaise du Pied sud du Jura et sur le développement économique de cette belle cité. Que l'on en ait conscience ou non, l'abandon du contournement Ouest de Bienne va porter atteinte à l'attractivité de Bienne mais aussi, indirectement, à celle du Seeland et du Jura bernois.

Vu ce qui précède, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il disposé à étudier, parallèlement à l'option d'une traversée autoroutière Nord de Bienne par la construction d'un tunnel dans le flanc du Jura – qu'il évoque dans sa stratégie – une autre option, celle d'un contournement Ouest simplifié sans échangeur à Bienne-Centre ?
2. Peut-il nous dire quand, de son point de vue que l'on sait réaliste et à cinq ans près, un tunnel autoroutier au Nord de Bienne pourrait être livré à la circulation ?
3. Est-il disposé à intervenir auprès de l'OFROU et de la Confédération pour que les dépenses d'investissement épargnées par l'abandon abrupt du contournement Ouest de Bienne soient, à brève échéance, affectées à d'autres investissements autoroutiers dans le canton de Berne ?

Destinataires
– Grand Conseil